



Mr Eric LAUVRAY, Président.

Mr Jean-Claude MENARD, Vice-Président en charge du projet scientifique.

À

Mme La Présidente de la Commission Particulière du Débat Public.

Objet : projet éolien du banc de Guérande, demande d'études complémentaires.

Madame La Présidente,

Lors de la réunion de concertation publique du 17 mai dernier portant sur les problématiques de l'environnement et de la biodiversité liées au projet éolien sur le Banc de Guérande, l'association Estuaire Loire & Vilaine a pu présenter un ensemble de données scientifiques (inventaires faune et flore réalisés selon le protocole ECBRS) mettant en évidence la grande richesse du banc de Guérande.

Ces inventaires ont notamment pu être comparés avec ceux réalisés depuis plusieurs années sur la zone du Bonen du Four, site classé Natura2000 et dont la richesse est considérée comme exceptionnelle.

Les travaux réalisés sur le banc de Guérande ont été conduits par le Dr. Sandrine Derrien, spécialiste des biocénoses au Museum National d'Histoire Naturelle – station de Concarneau, et le Dr. Anne Laure Barillé de la société Biolittoral. C'est d'un commun accord, par curiosité scientifique et parce qu'il n'y avait pas de données connues sur ce site, que le MNHN, la société Biolittoral et l'association Estuaires Loire & Vilaine ont pris l'initiative de ces travaux de recherche.

Deux points ont été inventoriés : si cela reste insuffisant pour préjuger de l'état des fonds marins sur l'ensemble de l'emprise du projet, les résultats acquis montrent toutefois que la zone étudiée présente des densités de laminaires jusqu'à cinq fois supérieures à celles relevées sur le site du plateau du Four.



Association Estuaires Loire & Vilaine

siège social : 9 bis bd des Korrigans, 44 510 LE POULIGUEN
N° SIRET : 51227189100016

retrouvez-nous sur <http://www.assoloirevilaine.fr>

Les services rendus par les champs de laminaires sont déterminants, notamment vis à vis de la production primaire et du captage de CO2. Ils représentent, juste derrière les mangroves, l'un des habitats les plus riches, et assurent nombre de fonctions indispensables aux écosystèmes marins : nourricerie pour une grande quantité d'espèces halieutiques, zone de reproduction pour les crustacés, ...

Le projet de parc éolien tel qu'il nous est présenté comprend les forages nécessaires à l'implantation de 80 éoliennes, mais aussi la réalisation d'une centaine de kilomètres de tranchées pour permettre l'enfouissement des câbles électriques. Au delà de la destruction immédiate du milieu sur l'emprise directe de ces équipements, le projet présente des risques importants d'étouffement et de colmatage des habitats liés à la dispersion de graviers et de sédiments plus ou moins fins lors des travaux.

Les études que nous avons conduit sur le site s'avèrent être en contradiction avec les résultats présentés par le maître d'ouvrage qui, selon ses propres mots, à découvert sur le banc de Guérande un "paysage lunaire".

C'est pourquoi, Madame La Présidente, nous sollicitons la Commission Particulière du Débat Public afin que puissent être réalisées, par un organisme indépendant, les études complémentaires qui permettraient d'acquérir des données tout aussi précises qu'incontestables sur l'état écologique initial du site.

Veillez recevoir, Madame La Présidente, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Eric Lauvray, Président.

Jean-Claude Ménard, Vice-Président